



Piratage de mes données personnelles - opérateur de téléphonie

Par franck6789

Bonjour,

Mon opérateur d'accès internet et téléphonie mobile s'est fait pirater sa base de données clients. Il m'a averti que mes données personnelles (coordonnées) et bancaires (rib) ont été rendues accessibles. Elles ont apparemment été diffusées sur le web.

De peur qu'elles ne soient exploitées par les pirates je vais devoir mes coordonnées (au moins bancaires, voir numéro de tel également).

Je trouve cela très embêtant.

Sur certains site j'ai vu qu'il y avait des démarches si on voulait déposer plainte contre son opérateur si on estime qu'il n'a pas suffisamment protégé nos données personnelles.

Mais moi je n'ai pas forcément envie de déposer plainte contre l'opérateur, car même en étant très prudent on n'est pa à l'abri d'un piratage.

Par contre j'aimerais savoir si moi en tant que particulier et client de l'opérateur je peux déposer plainte contre le pirate? Car même si, à l'heure actuelle, je n'ai subi aucune escroquerie, c'est pour moi comme une bombe à retardement. Je suis obligé de changer mes coordonnées et ça risque d'être lourd et fastidieux et j'aimerais que le pirate soit puni pour cela!

Est ce que je peux directement déposer plainte contre lui et si oui pour quel motif?

et sinon est ce que j'ai intérêt à déposer plainte contre mon opérateur?

Car si je ne changeais pas mes coordonnées et que dans le futur j'étais victime d'une escroquerie en rapport avec ce vol de mes données personnelles, si je ne déposais pas plainte, la banque ne pourrait elles pas se retourner contre moi et dire que j'aurais du faire des démarches de changement de coordonnées?

merci d'avance pour vos conseils

Par cgravedoctor

Je vous recommande de déposer plainte en ligne contre le pirate sur ce site : <https://plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr/> (si le lien n'apparaît pas, cherchez : plainte en ligne gouv.fr). Gardez des copies d'écran car vous pouvez avoir du mal à retrouver votre plainte après dépôt. Cette plainte vous garantira des conséquences de fraudes ultérieures (qui sont à la charge de votre banque tant que vous avez, justement, pris les précautions nécessaires pour vous en protéger).

Ensuite en effet il est très important de changer vos coordonnées, y-compris la fermeture de votre compte et l'ouverture d'un nouveau. Votre banque devrait vous aider car c'est son intérêt.

Je peux me tromper mais porter plainte contre l'opérateur ne me semble pas utile. Vous avez assez de travail à faire pour vous protéger d'abord.